

AUTO ECOLE DE LA MOSSIG

18 Place du Marché – 67310 WASSELONNE

Tel : 03.88.87.40.18 /06.81.56.69.92

www.lamossig-autoecole.com

MODALITES DE PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Référent Handicap : Adrien BACHER / Tania BACHER

L'Arrêté du 21 décembre 2005 fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée peut être consulté via le lien suivant :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-lusager/reglementation-liee-au-handicap>

Si vous souffrez d'un handicap connu ou de l'une de ces pathologies, vous trouverez ci-dessous la liste des médecins agréés afin de passer une visite médicale d'aptitude à la conduite automobile :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Activites-et-professions-reglementees/Professions-reglementees-de-la-route/02.-Liste-de-medecins-agrees-dans-le-Bas-Rhin>

Une évaluation de vos compétences et aptitudes pratiques devra être effectuée afin de déterminer votre volume prévisionnel (Art. R.245-2 du code de la route) de formation mais également vos aptitudes psychomotrices. Cette évaluation se fait dans nos locaux : 18 Place du Marché 67310 WASSELONNE

sur tablette, et donnera lieu à une explication et commentaires sur vos résultats, suivi d'un contrat de formation.

Une copie signée vous sera remise.

Dans le cas de l'analyse de difficultés psychomotrices, cognitives, auditives, visuelles ou mentales, notre établissement n'étant pas spécialisée dans la prise en compte d'un public en situation de handicap, nous vous proposons notre assistance pour vous trouver un établissement spécialisé parmi la liste consultable via le lien suivant :

<https://www.automobile.ceremh.org/index.php?espace=2&ppPage=8>

Cette liste est disponible sur simple demande de votre part.

AUTO-ECOLE DE LA MOSSIG
N° Agrément : E 21 067 00170

SIRET : 905 209 367 00010 - N° TVA INTRACOM : FR 11905209367